

## Aide aux entreprises

### Aide aux très petites entreprises en milieu montagnard

#### Fiche Entre-4

Mesure :

CIMA 5.1 – Aide aux très petites entreprises en milieu montagnard

#### Bénéficiaires :

Territoires de projet (pays, Parc Naturel Régional, Groupe d'Action Locale ...), EPCI, associations, chambres professionnelles, personnes porteuses d'un projet de création de son emploi, Très Petites Entreprises.

#### INVESTISSEMENT ELIGIBLES

- > Emergence de projets communs aux entreprises à l'échelle des territoires de montagne
- > Emergence d'initiatives locales
  - Entreprenariat social et solidaire
  - Mise en réseau d'initiatives pour la création d'emplois
- > Installation de TPE liées aux spécificités de la montagne
- > Formation à l'intention des repreneurs d'entreprises lors de leur transmission ou de leur cession et à l'installation de TPE liées aux spécificités de la montagne...

#### FINANCEURS

- > L'Europe au titre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER)
- > L'État au travers du FNADT et du programme 149 du Ministère de l'Agriculture

#### DISPOSITIF DE FINANCEMENT

- > Convention Interrégionale du Massif Alpin (CIMA)
  - Mesure 5.1. : « Aide aux très petites entreprises (TPE) en milieu montagnard »

#### TAUX DE SUBVENTION

- > Taux d'aides publiques maximal : 80 % du montant des actions éligibles



Cette fiche est cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### > Montage

Pièces constitutives du dossier à minima :

- Fiche synthétique de demande de subvention
- Délibération de l'instance habilitée à engager le bénéficiaire
- Notice descriptive de l'opération
- Indiquer si l'opération est réalisée dans le cadre de marchés publics ou non
- Ensemble des devis estimatifs TTC et HT concourant à la réalisation du projet
- Autorisations administratives si nécessaires
- Quantification des objectifs
- Un bilan des recettes attendues de l'opération sur les cinq premières années
- Plan de financement bouclé à la date de dépôt de la demande
- Plan de situation donnant l'emplacement exact de l'opération
- Echancier détaillé de réalisation de l'opération
- Réponse au questionnaire de priorités transversales
- Mesures inhérentes aux respects des règles de publicité et de communication sur l'obtention d'une aide européenne
- R.I.B

### > Modalités de dépôt

Le dossier doit être adressé :

Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Service instructeur

> Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Date édition :** Octobre 2011



### Mes interlocuteurs

Les Communes forestières de votre département sont là pour vous aider dans l'accomplissement de vos projets.